ANNEXE 1

A LA FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE BAR-TH-143,
DÉFINISSANT LE CONTENU DE LA PARTIE A DE L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A/ BAR-TH-143 (v. A51.5) : Mise en place d'un système solaire combiné (SSC) destiné au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

*Pour les personnes morales, nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....

*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

*Code postal : .....

*Ville : .....

*Maison individuelle existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ☐ OUI ☐ NON

*Le système est couplé à des émetteurs de chauffage central de type basse température : ☐ OUI ☐ NON

Caractéristique des capteurs solaires :

*La productivité des capteurs, calculée avec un rayonnement de 1 000 W/m², est égale à : .....W/m².

*Surface hors tout de capteurs installés : .....m².

*Les capteurs solaires ont une certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalente : ☐ OUI ☐ NON

*Les capteurs solaires produisent à la fois électricité et chaleur (capteurs hybrides) : ☐ OUI ☐ NON

NB1 : Les capteurs solaires ont une productivité supérieure ou égale à 600 W/m² de surface d'entrée de capteur, calculée en multipliant le rendement optique du capteur mesurée en condition ΔT=0 par un rayonnement (G) de 1 000 W/m².

NB2 : La surface hors tout de capteurs installés est supérieure ou égale à 8 m².

*Capacité de stockage du ou des ballons d'eau chaude solaires (litre) : .....

NB3 : Les capteurs installés sont associés à un ou plusieurs ballon(s) d'eau chaude solaire(s). La capacité de stockage du ou des ballons d'eau chaude solaires est strictement supérieure à 400 litres.

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque : .....

*Référence : .....

Le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 *quater* du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 *quater* U du code général des impôts et des textes pris pour son application.

Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 2° du I de l'article 1er du décret précité

Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :

*Nom .....

*Prénom .....

*Raison sociale : .....

*N° SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _